

Paris, le 06 novembre 2020

Jean-Benoît ALBERTINI
Préfet, Secrétaire général du MI

Référence : SG/17/20

Objet : Programmation des IPCSR en examen et placement d'office en congé

Monsieur le Préfet,

Mon organisation syndicale a été informée que faute de candidats en attente de passer l'examen, les plannings des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) commençaient à se vider significativement.

Dans certains départements, la situation est telle, que les services déconcentrés décident unilatéralement de placer les agents en congé annuel, RTT ou récupération, notamment sans envisager de leur confier d'autres missions en lien avec leur statut.

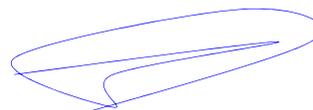
En premier lieu, nous soulignerons que les IPCSR et DPCSR (délégués au permis de conduire et à la sécurité routière) démontrent un engagement exemplaire en cette période difficile et qu'ils effectuent avec dévouement leurs missions de service public quand les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière restent fermés par décision du Gouvernement.

En second lieu, nous rappellerons que ces mêmes agents ont déjà subi les conséquences des dispositions de l'ordonnance n°2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés et de durée du travail, en se voyant défalquer 10 jours de repos. Pourtant, les conditions du confinement ne leur ont pas permis de jouir de ces journées comme bon leur semblait, ces dernières ne pouvant par conséquent être assimilées à des congés au sens usuel du terme.

Aussi la décision de certains services déconcentrés consistant à utiliser les congés des IPCSR pour combler des lacunes d'emploi du temps, apparait-elle comme une mesure injuste et discriminante. Dans un contexte contraint, ces mêmes personnels ont par ailleurs tout mis en œuvre pour conserver quelques jours de repos en fin d'année, en gardant l'espoir que le contexte sanitaire leur permettra d'être proches des leurs lors des fêtes de Noël.

Dans l'attente d'un plan de continuité d'activité concerté avec les représentants des personnels, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire parvenir aux services déconcentrés une consigne visant à faire cesser la pratique que nous dénonçons. De notre point de vue, les congés des personnels ne sauraient constituer une variable d'ajustement face à l'incapacité ou à l'impossibilité de missionner les agents.

Nous vous en remercions par avance et vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à notre meilleure considération.



Laurent DEVILLE
Secrétaire général

Copie : Monsieur Xavier LAUCH, Directeur adjoint du cabinet du MI
Madame Marie GAUTIER-MELLERAY, DISR
Madame Laurence MEZIN, DRH
Monsieur Laurent JANVIER, Secrétaire fédéral de la FEETS-FO